

*Innovation et recherche pour protéger la Méditerranée*

## L'Agglomération Cannes Lérins expérimente deux bouées innovantes pour étudier les fonds marins

L'Agglomération Cannes Lérins fait de la protection de la Méditerranée et de sa biodiversité une priorité. David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins, a réuni lundi 14 octobre 2024 le groupe de travail composé de membres de la société civile « Qualité des milieux marins ». Dans ce cadre, le déploiement prochain de deux bouées innovantes par l'Agglomération Cannes Lérins et la Mairie de Cannes, dans la baie de Cannes et à proximité des îles de Lérins, vient d'être décidé afin de recueillir des données précises sur la biodiversité marine. Lancée en 2022, cette commission est constituée d'entreprises, d'associations et de scientifiques pour élaborer des solutions audacieuses sur la préservation des écosystèmes marins.

*« Afin de protéger les milieux marins, l'Agglomération Cannes Lérins s'appuie sur l'innovation technologique et explore toutes les opportunités portées notamment par des entrepreneurs audacieux. Nous avons, en effet, besoin de collecter des données scientifiques afin de mieux comprendre le fonctionnement et les besoins de notre biodiversité marine. C'est pourquoi nous allons expérimenter deux bouées innovantes : l'une pour écouter la vie sous-marine et l'autre pour mesurer la qualité de l'eau en continu, en provenance notamment du courant ligure. Nous pourrons dès lors nous appuyer sur l'expertise des membres de la Commission Qualité des milieux marins pour étudier les conclusions de ces mesures et agir de façon plus précise ».*

David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins et maire de Cannes

### Écouter et étudier la mer pour mieux la comprendre et la protéger

Lundi 14 octobre 2024, l'Agglomération Cannes Lérins a réuni le groupe de travail « Qualité des milieux marins » afin de présenter des solutions innovantes en faveur de la protection de la mer. Parmi elles, deux bouées innovantes, proposées par Suez et Biocéanor (entreprise révélée lors de l'Accélérateur de solutions-climat 2021). Elles vont recueillir de nombreuses données scientifiques afin de renforcer la compréhension des fonds marins.

La bouée proposée par Suez est dotée d'un capteur acoustique pour « écouter » la mer en temps réel en se fondant à la fois sur les sons biologiques (cliquetis des crevettes, des crabes, sons émis par les mammifères marins et poissons) et sur les bruits anthropiques comme les bateaux navigant à proximité. La seconde bouée proposée par Biocéanor mesure et contrôle la qualité de l'eau en continu notamment lors d'événements majeurs qu'ils soient climatiques (tempête) ou anthropiques. Toutes ces données poussées seront utilisées par l'Agglomération Cannes Lérins pour appuyer ses actions de protection de la Baie de Cannes et aider à la prise de décision.

### L'Agglomération Cannes Lérins très engagée dans la préservation de la Méditerranée

L'intercommunalité est particulièrement engagée dans la préservation de la Méditerranée. Cette démarche se concrétise notamment par la modernisation et le renouvellement des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement pour éviter leur saturation et donc les risques de débordements en milieu naturel. Cela s'est traduit récemment avec le projet de restructuration des réseaux d'assainissement de la Croisette à Cannes dont certains dataient de près de cent ans. Un coût prévisionnel de 36 millions d'euros H.T a été ainsi investi pour la restructuration complète des canalisations humides. En outre, la station d'épuration du bassin communautaire Aquaviva est équipée des systèmes les plus performants de traitement des eaux usées et pluviales. Grâce à des membranes ultrafiltrantes plus fines que les pores de la peau, l'eau qui retourne à la mer est d'excellente qualité.

L'Agglomération cannoise a également installé une cinquantaine de filets et paniers de rétention de macro et micro-déchets à Cannes, Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer à la sortie des vallons, sur les plages et dans les ports pour préserver la baie de Cannes. A ce jour, plus de deux tonnes de déchets secs (emballages plastiques, métalliques, cartonnés et papiers) ont été collectées sur l'ensemble du territoire. Cela s'inscrit dans la campagne « Ici commence la mer » où 800 plaques signalétiques ont été déployées de manière pionnière en 2016, pour sensibiliser la population. L'initiative a d'ailleurs été dupliquée dans 50 communes françaises et européennes.

Enfin, dans le cadre de la prévention du risque inondation, **2,2 millions de m<sup>2</sup> de berges publiques ont été débroussaillés** depuis 2016 sur l'ensemble du bassin communautaire afin, d'une part, de réduire le risque d'embâcle et donc d'inondation, et d'autre part, que les déchets verts ne se retrouvent en mer. A cela, s'ajoutent le **nettoyage de 565 km de vallons et cours d'eau publics** ainsi que le **retrait de 316 tonnes de déchets naturels et anthropiques** depuis 2016. A noter également que l'Agglomération Cannes Lérins a été le premier établissement public de coopération intercommunale (EPCI) **de France** en 2018 à introduire les **Déclarations d'intérêt général pour astreindre les propriétaires privés à l'entretien de leurs vallons** (70 à 80% des parcelles sont situées en domaine privé). Si ces opérations ne sont pas réalisées, l'intercommunalité effectue les travaux à leur charge.

La Mairie de Cannes sous l'impulsion de David Lisnard est particulièrement engagée dans la préservation et la valorisation de la mer. Citons quelques actions majeures telles que :

- **l'élaboration d'une « Charte Croisière » depuis l'été 2019**, par laquelle les compagnies de croisière s'engagent, notamment, à utiliser un carburant à 0,1% de soufre et à contourner les herbiers de posidonie lors des manœuvres et ancrages. 100% des croisiéristes amarrant à Cannes l'ont signée. C'est une première en Méditerranée ;
- **La signature avec la Préfecture maritime de l'arrêté d'interdiction de mouillage pour les navires de plus de 24 mètres**, en octobre 2020 ;
- **la création en 2021 du premier musée sous-marin de Méditerranée et de France** réalisé par l'artiste Jason deCaires Taylor afin de favoriser le retour de la faune et de la flore subaquatiques au sud de l'île Sainte-Marguerite. **Pour l'implantation des six sculptures, un espace de 29 000 m<sup>2</sup> (Zone Interdite aux Engins Motorisés) a été sanctuarisé**, ce qui a réduit d'autant la surface de mouillage disponible pour les navires entre les deux îles ;
- **l'aménagement en 2021 d'une Zone de Mouillage saisonnière pour les Équipements Légers (ZMEL)** située au nord de l'île Sainte-Marguerite et d'un espace de 43 hectares interdit au mouillage ;
- **la restauration des posidonies au sein de la zone d'interdiction de mouillage des navires abritant l'écomusée cannois**. Cette opération qui a démarré en septembre 2024 permet d'accélérer la recolonisation naturelle de l'écomusée par les herbiers de posidonie, amorcée depuis l'implantation du site et ainsi d'enrichir la faune et la flore sur place.